



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 décembre 2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
<b>DATE DE CONVOCAION</b>	
30 novembre 2023	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 15 DEC. 2023	
Codification : 3.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 15 DEC. 2023 et publication du 15 DEC. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Bernard PLACE donne pouvoir à Fabienne STALARS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN  
Patricia PERRET donne pouvoir à  
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2023-051 : Vente d'un bien immobilier 327 Montée de la Source**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que l'immeuble sis 327 Montée de la Source à Perreux considéré comme bien vacant, parcelles cadastrées section B n°606 d'une superficie de 325 m<sup>2</sup> et B n°602 d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bien immobilier situé 327 Montée de la Source sur la commune de Perreux a fait l'objet d'une proposition d'acquisition auprès des services de la mairie.

Il rappelle qu'en date du 13 septembre 2018, le conseil Municipal a décidé d'acquérir ce tènement immobilier (délibération n°2018-052) au prix de 95 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231207-2023-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Publication : 15/12/2023

Considérant que ledit immeuble dépend du domaine privé communal,

Considérant l'offre reçue en mairie de la SARL Ymo Shalito au prix de 120 000 € net vendeur.

Sous réserve de l'avis des services des domaines,

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la vente cet immeuble situé 327 Montée de la Source, cadastré section B n°602 et 606 à la SARL Ymo Shalito.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et où cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 3 voix contre (Madame Sylvie RENARD et Messieurs Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN) et 7 abstentions (Mesdames Chantal SAVARINO, Roseline TRAMBOUZE, Patricia PERRET, Lucie ROCH et Messieurs Jacky BRAT, Didier DUPIN et Marcel DUMAS) :

- **De ne pas approuver** la vente de cet immeuble à la SARL Ymo Shalito par manque d'éléments sur cette société qui est en cours de création.
- **De reporter** cette délibération à un prochain Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 15 décembre 2023**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS